



## Enceinte et abandonnée par le père !

Par **ti moun**, le **23/08/2012** à **14:30**

Bonjour,

je suis enceinte d'un homme qui m'a persuadé de lui faire enfant! j'en suis à pratiquement sept mois et celui -ci ne m'a jusqu'à présent apporté aucun soutien! Du début de ma grossesse jusqu'à la constitution de mon trousseau je n'ai reçu aucune aide financière de sa part! Aujourd'hui il parle de reconnaître son enfant à la naissance et subvenir à ses besoins! Cependant il ne s'implique toujours pas dans le bon déroulement de ma grossesse! Je suis très septique concernant ses intentions car il n'a jusqu'ici tenu aucune de ses promesses!Quels sont les recours possibles et comment puis-je me protéger?

Par **cocotte1003**, le **23/08/2012** à **19:58**

bonjour, demandez lui déjà de se rendre à la mairie et de reconnaître l'enfant avant sa naissance, s'il le fait vous n'aurez plus qu'à saisir le JAF pour demander une pension alimentaire et la garde de l'enfant, le père se verra autorisé à un droit de visite et aura l'autorité parentale partagée avec vous. Dans le cas où même après la naissance il ne reconnaît pas l'enfant, il faudra d'abord demander au juge une reconnaissance forcée avec tous les documents prouvant votre relation avec cet homme au moment de la conception et au besoin le juge ordonnera un test de paternité, puis il faudra saisir le JAF pour la pension, la garde, les visites.....Surtout saisissez bien le JAF pour avoir une décision de justice en cas de problèmes par la suite mais rien ne vous empêche de trouver un accord amiable écrit avec le père que vous ferez entériner par le JAF. Donc avant la naissance du bébé vous ne pouvez rien faire sinon essayer de convaincre le père de le bébé au plus vite cela vous simplifiera les choses après et surtout profitez bien de votre fin de grossesse paisiblement, cordialement